



## Vice cachés sur caravane

Par **pam44290**, le **13/05/2016** à **13:51**

j'ai vendu en tant que particulier à un particulier ma caravane.celle ci est de 2007 et à été vendu il y a une quinzaine de jours.Certificat de vente et carte grise barrée ont été fait le jour de la vente. l'acheteur a pu faire le tour de la caravane intérieur et extérieur. seulement voilà qu'aujourd'hui il me recontacte me demandant d'annuler la vente car il manque des éléments qui lui semble indispensable (chauffe eau et circulateur d'air pour le chauffage)S'agit il de vices cachés ?

Par **youris**, le **13/05/2016** à **15:47**

Bonjour,  
il ne s'agit pas de vices cachés puisque par une simple visite, il a pu se rendre compte de l'inexistence de ces accessoires qui ne sont pas prévus dans l'équipement de cette caravane. il pouvait également vous poser la question sur l'existence de ces accessoires si ceux-ci lui semblait indispensable.  
s'il veut faire annuler la vente et qu'il a du temps et de l'argent à perdre, vous lui conseillez de consulter un avocat.  
salutations